



Malus assurance auto comment eviter le malus ?? accident de cir

Par **celL**, le **02/10/2016 à 13:01**

BONJOUR ? Est ce que ce site peut m'aider dans des démarches
je suis mis en cause dans un accident de la route mon assureur me déclare a 50 %
responsable du sinistre
mais voila je n'utilise pas mon assurance pour réparer les dégâts mineurs de mon véhicule et
l'autre propriétaire du véhicule non plus
comment éviter le malus vu que les assurances non rien à régler?

Par **Visiteur**, le **02/10/2016 à 13:27**

Bjr,
Il suffisait de ne pas envoyer le constat. Maintenant il est certainement trop tard. Essayez
néanmoins de contacter votre assureur...

Par **celL**, le **02/10/2016 à 13:30**

effectivement vu sous cet angle on est trop honnête
nous l'avons envoyer nous ne pensions pas être responsable à 50 %
le véhicule s'est garé sur nous alors que nous faisons la manœuvre pour quitter le
stationnement

Par **chaber**, le **02/10/2016** à **14:24**

bonjour

[citation]effectivement vu sous cet angle on est trop honnête
nous l'avons envoyer nous ne pensions pas être responsable à 50 %
le véhicule s'est garé sur nous alors que nous faisons la manœuvre pour quitter le
stationnement[/citation]Ce n'est pas une question d'hônneteté que de transmettre à l'assureur
le constat amiable, c'est entièrement normal. Votre adversaire a fait de même . Au vu des
déclarations les assureurs ont raison d'appliquer un partage de responsabilité à 50%.

A réception de la déclaration l'assureur enregistre le sinistre obligatoirement en estimant la
responsabilité.

Un malus de 12.5% sera appliqué à la prochaine échéance anniversaire (clause
bonus/malus) que vous exigiez ou non votre droit à réparations à 50%

La situation étant irrévocable demandez une expertise et faites vous indemniser à cette
hauteur. Votre adversaire peut très bien faire pareil avec son assureur.

Par **celL**, le **02/10/2016** à **14:27**

merci pour votre réponse

je trouve étonnant que qu'on ne puisse pas s'arranger avec l'assureur vu qu'il n'est pas
intervenu dans les réparations pour aucun des 2 véhicules

Par **chaber**, le **02/10/2016** à **14:38**

[citation]je trouve étonnant que qu'on ne puisse pas s'arranger avec l'assureur vu qu'il n'est
pas intervenu dans les réparations pour aucun des 2 véhicules[/citation]Votre adversaire peut
très bien faire intervenir son propre assureur sans que vous soyez informé puisque ce sera un
problème entre assureurs.

Par **celL**, le **02/10/2016** à **19:28**

non ce n'est pas le cas la voiture est un véhicule de société et il n'avait pas de dégats

Par **chaber**, le **02/10/2016** à **20:49**

bonjour

comme déjà dit votre assureur qualifie votre accident selon le constat amiable et il ne peut revenir sur votre déclaration de sinistre.

Par **Lag0**, le **03/10/2016** à **08:14**

[citation]Je trouve étonnant que qu'on ne puisse pas s'arranger avec l'assureur vu qu'il n'est pas intervenu dans les réparations pour aucun des 2 véhicules[/citation]

Bonjour,

A partir du moment où vous déclarez un sinistre, il est pris en compte. Peu importe que l'assureur ait à déboursé 10000€, 500€ ou ... rien !

Si aucun des deux véhicules n'avait de dégâts, pourquoi diable avoir déclaré ce sinistre ???

Par **celL**, le **03/10/2016** à **08:16**

mon véhicule a des dégats

Par **chaber**, le **03/10/2016** à **08:28**

bonjour

[citation]mon véhicule a des dégats[/citation]

relisez ci-dessous ce que j'avais déjà écrit

[citation]Un malus de 12.5% sera appliqué à la prochaine échéance anniversaire (clause bonus/malus) que vous exigiez ou non votre droit à réparations à 50%

La situation étant irrévocable demandez une expertise et faites vous indemniser à cette hauteur. Votre adversaire peut très bien faire pareil avec son assureur.[/citation]

Par **celL**, le **03/10/2016** à **08:37**

j'avais espoir que si l'assurance n'intervenait nous puissions nous arranger en proposant de régler la note de l'autre véhicule si il faisait une demande de réparation ce qui n'arrivera pas ...